

DECISION N° AMF-UMOA / 2022 / 244

PORTANT AGREMENT DE LA SOCIETE FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION EN QUALITE DE LISTING SPONSOR SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

L'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA,

- Vu** le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ;
- Vu** l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n° 004 du 29/04/2021/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 en date du 13 juin 2018 portant modification de la Décision n° 77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;
- Vu** l'Instruction N°55/2018 relative aux conditions d'agrément et d'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** la demande d'agrément en date du 1^{er} septembre 2022 de la société FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** les délibérations de l'AMF-UMOA lors de la 76^{ème} réunion de son Comité Exécutif tenue le 11 novembre 2022, par visioconférence ;

DECIDE



Article 1^{er}

La société FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION, société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 500 millions de FCFA, dont le siège social est situé à DAKAR (Sénégal), n°232 Sacré Cœur 3 VDN Extension, est agréée en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA, pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature de la présente Décision.

Article 2

L'agrément de la société FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION, en qualité de Listing Sponsor, est enregistré sous le numéro "LS/2022-02".

Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément de la société FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION en qualité de Listing Sponsor, doit être soumise à l'approbation préalable de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA.

Article 4

La société FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION doit, dans le cadre de ses activités de Listing Sponsor, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 5

La présente décision d'agrément, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le 17 NOV 2022

Pour l'Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA,
Le Président


Badanam PATOKO

